



Obtenez l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées à emporter la nuit entre 22h00 et 08h00

Niveau de service : **TRANSFORMER**  
Catégorie : **Formation**

## OBJECTIFS

- Être en règle avec la législation sur la vente à emporter de boissons alcoolisées

## PROGRAMME

1. Le cadre législatif et réglementaire
2. La responsabilité civile et pénale du dirigeant
3. Les affichages obligatoires
4. Les obligations de protection des consommateurs
5. La prévention et la lutte contre l'alcoolisme
6. La protection des mineurs
7. La prévention et protection de l'ordre public
8. La législation sur les stupéfiants
9. La revente de tabac
10. La lutte contre le bruit
11. La lutte contre les discriminations
12. La fermeture administrative
13. Les réglementations locales

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Animation de groupe en nombre limité de participants
- Formation interactive avec utilisation de moyens et supports audio visuels
- Analyse de cas et échanges sur des cas pratiques
- Evaluation des connaissances sous forme de questionnaires à choix multiples
- Support pédagogique remis sur clé USB ou par lien de téléchargement, à l'issue de la formation
- La mixité du public présent favorise la richesse des échanges tout en facilitant la compréhension de la formation.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Les formations [Hygiène Alimentaire en restauration commerciale](#) et [Maitriser ses coûts en restauration](#)

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

- 290 € net de taxe.  
(non assujetti à la TVA)

## FINANCEMENTS POSSIBLES

- AIF, financement individuel, AGEFICE

## POUR QUI ?

- Commerces, CHR, épicerie vendant de l'alcool entre 22h et 8h du matin
- Livraison à domicile de boissons alcoolisées entre 22h et 8h du matin
- Site de vente à distance si livraison pendant les horaires dits « de nuit »

## PRÉREQUIS

- Si formation en distanciel, avoir un ordinateur et une connexion internet

## DURÉE DU PROGRAMME

- 7 heures / 1 jour

## LIEU

- A la CCI, Chambéry

## MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en présentiel
- Groupe / cours collectif

## MODALITES D'ÉVALUATION


- Quizz d'entrée et de sortie
- Mesure de la satisfaction en fin de formation et à 3 mois
- Attestation de formation

## MODALITES DE SUIVI

- Emargement, déroulé pédagogique

## VALIDATION, CERTIFICATION

- Attestation de formation, Attestation réglementaire

 *Le centre de formation de la CCI Savoie s'engage dans l'accueil et la formation des personnes en situation de Handicap. Besoin d'un conseil personnalisé ? Contactez notre référent handicap au 04 57 73 73 73*



Niveau de service : **TRANSFORMER**  
Catégorie : **Formation**

## LES +

- Alternance de connaissances théoriques et de cas concrets

### Nos résultats

- 100% des stagiaires sont très satisfaits ou satisfaits et 100% recommandent cette formation

## EFFECTIFS

- Mini : 4 – Maxi : 15

## INTERVENANT(E)

- Formation animée par un consultant formateur ou un conseiller expert CCI dans ce domaine. Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité. *(Informations sur le formateur disponibles sur simple demande)*

## INSCRIPTION / DELAI D'ACCES

- Inscription au minimum 24heures avant le début de la formation
- Contactez votre CCI pour plus de renseignements
- Attention : si vous faites appel à votre CPF, nous devons respecter un délai minimum de 11 jours ouvrés entre la validation de votre demande d'inscription sur votre compte CPF et la date de votre entrée en formation.

## CONTACT

Service Formation  
Tel. 04 57 73 73 73  
Mail : [formation@savoie.cci.fr](mailto:formation@savoie.cci.fr)